

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 20 JANVIER 1842.

---

### NATURALISATION ORDINAIRE.

---

*RAPPORT fait par M. D.-J. LEJEUNE, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Louis-Augustin Lefort, arpenteur forestier.*

---

MESSIEURS,

Par requête du 30 avril 1840, le sieur Lefort, Louis-Augustin, arpenteur forestier et propriétaire à Dinant, demande la naturalisation.

Le pétitionnaire est né le 1<sup>er</sup> avril 1776, dans la commune de Signy-le-Petit, arrondissement de Rocroy, département des Ardennes. Il habite la Belgique depuis sa plus tendre enfance, et, depuis environ 30 ans, la ville de Dinant, où il exerce l'emploi d'arpenteur forestier. S'il n'a pas profité de la faveur que lui offrait l'art. 133 de la Constitution, c'est qu'il se considérait comme belge, et qu'aucun doute sur cette qualité, qu'il croyait posséder, n'avait été élevé.

Toutes les autorités consultées rendent le témoignage le plus honorable des principes politiques, de la moralité et de la conduite du pétitionnaire.

*Le Rapporteur,*

**HENOT.**

*Le Président,*

**DU BUS AÎNÉ.**

---